



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 25 juillet 2017*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Budget Primitif 2017– Budget Principal - Décision Modificative N°1**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

**ETAIENT PRESENTS :** Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Michel CASTELLANI	à	Mattea LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

**QUORUM :** 21

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noël LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Décision Modificative N°1**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Vu les délibérations en date du 24 février 2015, actant la création de la régie les Eaux du Pays Bastiais pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la délibération du 29 mars 2016 actant la dissolution des budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement collectif ainsi que la reprise de leurs actifs au budget principal ;

Vu la délibération du 29 décembre 2016, actant l'affectation de bien comme mode de transfert des actifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif ;

Considérant que les opérations d'amortissement et de reprises de subvention sur les biens amortissables de l'eau potable et de l'assainissement ont été omises lors des exercices antérieurs ;

Considérant qu'il convient de procéder aux opérations de régularisation visant au rattrapage des amortissements et reprise de subvention qui auraient dû faire l'objet d'une comptabilisation budgétaire ;

Considérant que ces opérations de régularisation sur les actifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif nécessitent la réalisation d'opération budgétaires sur les chapitres d'ordre du budget principal ;

Considérant que le montant des amortissements antérieurs à régulariser s'élève à 2 484 941,88€ ;

Considérant que le montant des reprises de subvention s'élève à 2 485 742,96€ ;

Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal pour effectuer ces opérations de régularisation ;

Vu l'avis favorable du bureau du 17 juillet 2017 ;

Vu le rapport de présentation n°5 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**DECIDE**

De voter la décision modificative N°1 au budget principal qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Chapitre 042 : + 2 485 742,96€</b>	<b>Chapitre 042 : + 2 485 742,96€</b>
<b>→ Compte 6871 : + 2 484 941,88€</b>	
<b>→ Compte 6811 : + 801,08€</b>	<b>→ Compte 777 : + 2 485 742,96€</b>

Objet : Budget Primitif 2017 – Budget Principal – Décision Modificative N°1

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes
<u>Chapitre 040 : + 2 485 742,96€</u>	<u>Chapitre 040 : +2 485 742,96€</u>
	<u>Actifs de l'Eau potable</u>
→ Compte 13911 : + 705 717,09€ AEP : 219 082,31€ ASST : 486 634,78€	→ Compte 281531 : +454 820,30€
→ Compte 139118 : +121 091,81€ AEP : 59 092,37€ ASST : 61 999,44€	→ Compte 28156 : + 6801,51€
→ Compte 13912 : +167 236,68€ AEP : 45 587,97€ ASST : 121 648,71€	→ Compte 28181 : +424 85,89€
→ Compte 13913 : + 685 554,01€ AEP : 292 353,62€ ASST : 393 200,39€	<u>Actifs Assainissement Collectif</u>
→ Compte 13917 : +719 755,59€ AEP : 117 449,71€ ASST : 602 305,88€	→ Compte 281532 : + 1 596 866,43€
→ Compte 13914 : +86 387,78€ (ASST)	→ Compte 28158 : + 2 067,75€
	→ Compte 28031 : + 801,08€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **04 AOUT 2017**  
et publication ou notification  
du **04 AOUT 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOURAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*